



Paris, - 8 OCT. 2009

Secrétariat général

Direction des relations
européennes
et internationales
et de la coopération

Département des affaires
européennes bilatérales

DREIC 2 B

Affaire suivie par
Christiane Brabenec
Téléphone
01 55 55 09 08
Fax
01 55 55 09 10
Mél.
christiane.brabenec
@education.gouv.fr

Adresse postale
110 rue de Grenelle
75 357 - PARIS 07 SP

Le Ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs

OBJET : ANNEE FRANCE RUSSIE 2010 et projets de mobilité d'élèves

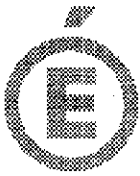
L'Année 2010 a été déclarée Année de la Russie en France et de la France en Russie. Ce rendez-vous mettra à l'honneur la relation bilatérale privilégiée qu'entretiennent de longue date nos deux pays. Les manifestations et rencontres qui seront organisées en 2010 dans les capitales et dans les régions toucheront de nombreux domaines et notamment celui des échanges artistiques et intellectuels, du monde de l'économie et de l'entreprise, de l'éducation, de la recherche et de l'innovation.

Du côté français, le Président du Comité d'organisation est M. Louis Schweitzer et le Commissaire général, M. Nicolas Chibaeff.

Cette année croisée a pour objectif d'actualiser et d'approfondir la connaissance et la compréhension mutuelles entre les deux pays, en favorisant les rencontres et les échanges. Les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont donc été naturellement sollicités pour développer des actions impliquant les jeunes générations.

J'attire particulièrement votre attention sur une action en faveur de la mobilité d'élèves, validée par les ministres français et russe en charge de l'éducation. Cette action se décline en 3 volets. Elle s'adresse aux lycéens français et russes (volet 1 et 2) et souhaite également valoriser les échanges scolaires existants (volet 3).

Cpi : M. Jean-Louis NEMBRINI,
Directeur général de l'enseignement scolaire
M. Pierre-Yves DUWOYE,
Secrétaire général de l'éducation nationale



► **volet 1 : 50 lycéens français en visite d'une semaine en Russie**

Un concours sur la découverte de la Russie permettra de sélectionner cinq équipes de dix élèves, qui gagneront un voyage d'une semaine à Moscou ou à Saint-Pétersbourg, au printemps 2010. Ces équipes devront être obligatoirement constituées d'élèves russisants et non russisants.

Les modalités du concours sont décrites en annexe à ce courrier.

► **volet 2 : 50 lycéens russes en visite d'une semaine en France**

Les élèves seront sélectionnés par nos partenaires russes. La date de leur séjour en France sera décidée en concertation avec l'Agence fédérale russe pour l'Education, en tenant compte du calendrier des vacances scolaires en France.

Il serait souhaitable que ces jeunes Russes soient accueillis dans des lycées et hébergés par des familles volontaires, dédommagées pour l'effort consenti.

Dans le cas d'une réponse favorable de votre part, mes services se rapprocheront en temps utile de la DAREIC de votre académie, pour envisager les meilleures dispositions à prendre pour assurer l'accueil de ces lycéens.

► **volet 3 : Valorisation des échanges scolaires franco-russes existants des collégiens et des lycéens**

Les échanges scolaires entre les établissements français et russes sont particulièrement nombreux, grâce au dynamisme des enseignants de russe. En 2008/2009, 1000 jeunes Français se sont rendus en Russie et 800 jeunes Russes ont été accueillis en France, sur l'initiative des chefs d'établissement et de leurs enseignants de russe.

A l'occasion de l'ANNEE FRANCE RUSSIE, le ministre a souhaité récompenser les meilleurs comptes rendus de séjour en Russie réalisés par les classes qui se rendront en Russie pendant l'année académique 2009/2010.

Les modalités de participation à ce 3^{ème} volet du projet sont précisées en annexe à ce courrier.

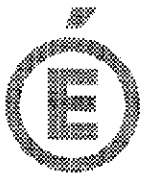
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire connaître à tous les chefs d'établissement de votre académie cette action organisée dans le cadre de l'ANNEE FRANCE RUSSIE 2010, évènement auquel les plus hautes autorités de nos deux pays attachent un grand prix politique.

La présentation de cette proposition est adressée parallèlement aux DAREIC en version électronique, pour en faciliter la diffusion auprès des chefs d'établissement (cf. annexe ci-jointe).

Enfin, pour votre information, je joins à ce courrier le programme de l'ANNEE FRANCE RUSSIE dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, établi par son Commissariat.

Pour le ministre et par délégation
par empêchement de la directrice des relations européennes
et internationales et de la coopération
Le chef de service
adjoint à la directrice des relations européennes et internationales
et de la coopération

Renaud RHIM



ANNEXE

ANNEE FRANCE RUSSIE 2010

Information à l'intention des chefs d'établissement et des professeurs

**ACTION DE MOBILITE DE LYCEENS FRANÇAIS (volet 1),
DE LYCEENS RUSSES (volet 2)
ET DE VALORISATION DES ECHANGES SCOLAIRES
EN COLLEGE ET LYCEE (volet 3)**

proposée par le ministère de l'éducation nationale

Présentation et modalités de réalisation

L'Année 2010 a été déclarée ANNEE DE LA RUSSIE en France et de la France en Russie.

Cette année croisée a pour objectif d'actualiser et d'approfondir la connaissance et la compréhension mutuelles entre les deux pays, en impliquant notamment les jeunes générations.

Le ministère de l'éducation nationale a été naturellement sollicité pour mettre en œuvre des opérations.

Dans ce contexte, une action de mobilité en faveur des lycéens est proposée aux établissements et à leurs professeurs. Cette action se compose de 3 volets, le 3^{ème} volet s'adressant également aux collégiens.

► **Volet 1 : Visite d'une semaine en Russie pour 50 lycéens français**

Un concours sur la Russie est lancé par le présent document, pour sélectionner 5 équipes de 10 élèves, représentant chacun un lycée.

Chaque équipe doit être obligatoirement composée d'**élèves russisants et non russisants**, et d'un ou deux enseignants accompagnateurs.

Les classes de seconde et de première sont les plus appropriées pour participer à cette action.

Les équipes seront sélectionnées sur la base d'un projet d'étude et de découverte d'un aspect particulier de la Russie de leur choix (science, musique, sport, urbanisme, histoire, littérature, théâtre, écologie, économie, organisation sociale, santé etc...- liste non exhaustive) préparé avec le soutien de leurs enseignants.

Pour ce faire, elles décrivent en 5 pages maximum :

- . le sujet choisi;
- . les recherches préparatoires;
- . l'organisation des recherches sur place et le programme du séjour à Moscou ou à Saint-Pétersbourg pour approfondir leur connaissance du sujet.



Les 5 équipes sélectionnées et leurs enseignants gagneront un voyage et un séjour d'études d'une semaine à Moscou ou à Saint-Pétersbourg, au printemps 2010.

Calendrier

- réception des dossiers : 15 janvier 2010 au plus tard

Les projets doivent être transmis par voie postale, sous couvert du chef d'établissement, à la DREIC pour le 15 janvier 2010 au plus tard, à l'adresse suivante : Ministère de l'éducation nationale, SG/DREIC, département B 2, 110 rue de Grenelle – 75 357 PARIS SP 07.

Vous voudrez bien en adresser un exemplaire par voie électronique à Mme Christiane Brabenec (christiane.brabenec@education.gouv.fr, téléphone 01 55 55 09 08).

- sélection : 1^{er} février 2010

Les projets seront examinés par un jury présidé par l'Inspection générale de l'Education nationale et les résultats seront diffusés le 1^{er} février 2010.

Les équipes lauréates et leur(s) accompagnateur(s) seront accueillis dans des lycées de Moscou et Saint-Pétersbourg et hébergés en foyers.

(Les élèves à qui le voyage sera proposé devront être munis ou se munir rapidement d'un passeport valide 6 mois au-delà de la date présumée du voyage, c'est-à-dire jusqu'à octobre/novembre 2010. L'évocation de cet élément est prématurée à ce stade mais il ne devra pas être oublié, en temps utile).

Le séjour en Russie donnera lieu à une production finalisée, qui sera mise en ligne sur les sites académiques.

► Volet 2 : Visite d'une semaine en France pour 50 lycéens russes

Les élèves seront sélectionnés par nos partenaires russes. La date de leur séjour en France sera décidée en concertation avec l'Agence fédérale russe pour l'Education, en tenant compte du calendrier des vacances scolaires en France et en Russie.

Dans la mesure du possible, ces jeunes Russes seront accueillis dans des lycées et hébergés par des familles volontaires, qui recevront un dédommagement pour l'effort consenti.

Les chefs d'établissement et les professeurs qui accepteraient de participer à l'accueil de ces élèves russes (âge probable : 16 ans), sont invités à se faire connaître auprès de la DAREIC de leur académie, qui transmettra leur proposition à la DREIC.

► Volet 3 : Valorisation des échanges scolaires franco-russes (collégiens et lycéens)

Les échanges entre les établissements scolaires français et russes sont particulièrement nombreux, grâce au dynamisme des enseignants de russe (en 2008/2009, 1000 jeunes Français en Russie et 800 jeunes Russes en France).



5 / 5

A l'occasion de l'ANNEE FRANCE RUSSIE, il a été décidé de mettre en valeur les échanges qui se dérouleront en 2009/2010, en récompensant les meilleures restitutions de séjour en Russie qui seront produites collectivement par les classes ayant effectué un voyage en Russie dans le cadre scolaire.

Les groupes d'élèves qui se sont rendus en Russie sont invités à produire une œuvre collective de leur choix (journal, blog, exposition de photographies, tableau, objet d'art etc...), qu'ils feront connaître par l'intermédiaire d'un CDrom transmis à la DREIC, pour **le 15 juillet 2010 au plus tard**, à l'adresse suivante : Ministère de l'éducation nationale, SG/DREIC, département B 2, 110 rue de Grenelle – 75 357 PARIS SP 07 (Correspondant : Christiane Brabenec, téléphone 01 55 55 09 08, adresse électronique christiane.brabenec@education.gouv.fr).

Un comité de sélection présidé par l'Inspection générale de l'éducation nationale effectuera le classement des œuvres **début septembre 2010**.

Les meilleures productions recevront un prix, **avant la fin de l'Année 2010**.

NB : les trois volets de l'action sont dissociables. Un même établissement peut manifester son intérêt pour un ou deux des trois volets ou pour les trois volets présentés ci-dessus.